

Protocole pour une démocratisation exigeante et ambitieuse de l'accès à l'enseignement supérieur

Une volonté commune en faveur de la mixité sociale

Lille, le 21 mars 2017

Le déterminisme social français crée encore un frein puissant à la démocratisation de l'enseignement supérieur

Les effectifs d'étudiants dans l'enseignement supérieur n'ont jamais été aussi élevés. Cette augmentation massive (il y a plus de deux fois plus d'étudiants en 2015 qu'en 1980) a touché tous les secteurs de l'enseignement supérieur, aussi bien les universités que les grandes écoles ou les formations portées par les lycées.

Mais derrière ce réel progrès se cachent plusieurs écueils majeurs :

- Les enfants de cadres ont un taux de diplomation de l'enseignement supérieur plus de deux fois supérieur à celui des enfants d'ouvriers et d'employés.

L'autocensure chez les élèves est d'autant plus forte dans les milieux modestes dont l'accès à l'enseignement supérieur stagne depuis une dizaine d'années. De même, l'entrée dans l'enseignement supérieur n'est pas encore une évidence pour les bacheliers professionnels, et pour certains, c'est encore un saut trop important.

- Pour celles et ceux qui accèdent à l'enseignement supérieur, la répartition selon leur origine sociale est toujours aussi peu équilibrée au regard de la répartition sociale dans la société. Les étudiants des catégories sociales les plus favorisées sont fortement surreprésentés par rapport aux jeunes de catégories sociales plus modestes :

- Toutes formations confondues, 30% des étudiants 2014-2015 déclarent des parents cadres supérieurs ou exerçant une profession libérale tandis que 11% sont enfants d'ouvriers.
- La comparaison à l'ensemble des Français âgés de 18 à 23 ans est éloquent : 18% sont enfants de parents cadres supérieurs ou exerçant une profession libérale, contre 29% d'enfants d'ouvriers.
- Une sélection sociale s'effectue dès l'enseignement primaire et secondaire et les établissements d'enseignement supérieur ne sont pas nécessairement en capacité d'agir sur ces publics.

L'action de l'École de la République est dirigée vers la lutte contre les inégalités

Comme le rappelle le rapport du comité pour la stratégie nationale de l'enseignement supérieur, nous devons collectivement faire le constat d'«une reproduction sociale qui bat en brèche l'idéal républicain d'égalité devant l'éducation». De même, les études sur les résultats des élèves montrent que la France est le pays du grand écart entre une école efficace pour une grande majorité d'élèves et une école qui ne parvient pas à faire réussir 20 à 30% de ses élèves. Elles montrent aussi que la France est le pays de la reproduction sociale, dans lequel une bonne part du destin scolaire est liée à l'origine sociale.

C'est conscient du poids des déterminismes économiques et sociaux que le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a conduit depuis 2012 une politique active de lutte contre les inégalités : elle passe par la justice restaurée entre les territoires pour donner plus à ceux qui ont moins ; elle repose sur une action pour favoriser les apprentissages des élèves les plus fragiles et pour porter une plus grande attention aux conditions de vie des familles, notamment les plus modestes.

Parce que l'école doit être une chance pour tous, elle agit aussi pour soutenir l'ambition et le mérite des jeunes ainsi que mettre en place l'accompagnement nécessaire pour assurer l'égalité réelle des chances et des opportunités de réussite. C'est le sens des parcours d'excellence mis en place en 2016, du dispositif Meilleurs bacheliers, de la promotion d'une entrée réussie dans l'enseignement supérieur pour les bacheliers professionnels ou encore des dispositifs de soutien financier aux études, dans l'enseignement scolaire et supérieur.

La démocratisation exigeante et ambitieuse de l'enseignement supérieur est une clé pour l'avenir de notre pays

Notre combat commun doit être celui d'une démocratisation exigeante et ambitieuse qui ne peut se construire sur une vision réductrice, formatée, unimodale de l'excellence. Nous devons développer, à tous les niveaux, la culture DES excellenceS.

«Casser les mécanismes de reproduction sociale, favoriser l'inclusion, c'est mettre en cohérence le visage des établissements d'enseignement supérieur avec celui de la société.» (*Pour une société apprenante, Propositions pour une stratégie nationale de l'enseignement supérieur*).

L'excellence ne se décrète pas : elle s'acquiert, se construit dans un temps long. C'est pourquoi nous avons besoin d'accompagner les jeunes qui, par autocensure ou défaut d'information, s'interdisent d'accéder aux filières de l'enseignement supérieur.

Le dispositif par les Meilleurs bacheliers, expérimenté depuis 2014 sur les filières sélectives a ainsi pour but de lutter contre les déterminismes sociaux qui se traduisent par des phénomènes d'autocensure. De fait, quel que soit le lycée dans lequel un élève est scolarisé, les résultats au baccalauréat permettent une intégration dans l'enseignement supérieur sans biais d'origine.

Nous devons pour cela accompagner les établissements de l'enseignement supérieur à donner leur chance à tous ces jeunes issus des milieux qui ne vont pas naturellement vers eux.

La loi du 27 janvier 2017 relative à l'Égalité et à la citoyenneté a réaffirmé cette nécessité de diversité au sein des établissements d'enseignement supérieur. Elle introduit maintenant la possibilité pour ces instituts et écoles externes aux universités de mettre en œuvre des processus de recrutement visant à obtenir une meilleure représentation de la société française dans sa complète diversité.

Par ce texte, les signataires souhaitent rappeler leurs engagements au profit de cet objectif

Pour les recrutements diversifiés

Les conférences s'engagent à accompagner les initiatives visant à prévoir des processus de recrutement explicitant l'objectif de diversification des publics.

De même, les conférences engageront leurs établissements à favoriser un accueil des étudiants boursiers en cohérence avec l'ensemble des filières de l'enseignement supérieur.

Dans le cadre des parcours d'excellence

Les parcours d'excellence sont un programme de promotion de l'égalité réelle des chances et des opportunités, qui s'appuie sur l'expérience des cordées de la réussite et qui a vocation, par le tutorat, de permettre à ses bénéficiaires de se construire un parcours académique et professionnel choisi quel que soit leur milieu d'origine.

Ils reposent sur plusieurs principes :

- 1.** accompagner les élèves tout au long de leur scolarité de la 3^e au baccalauréat ;
- 2.** proposer dans tous les collèges Rep+ le programme aux élèves volontaires et s'inscrire donc dans une démarche de montée en puissance ;
- 3.** ne pas se limiter aux élèves les meilleurs scolairement et faire vivre un tutorat étudiant qui sera personnalisé et aidera les élèves à se construire un parcours d'excellence quelles que soient leurs aspirations d'études et professionnelles.

Les conférences engageront leurs établissements à favoriser ces actions de tutorats qui pourront notamment relever des dispositions sur l'engagement étudiant.

Dans le cadre des accompagnements post-admission

Les conférences et le ministère s'engagent sur la mise en place de dispositifs d'accompagnement et de suivi des jeunes qui relèveront des admissions spécifiques afin de permettre à l'ensemble des excellences et des potentiels de s'exprimer au sein de l'enseignement supérieur et d'en accompagner la réussite.

Sur le lien -3/+3

Le ministère et les conférences s'engagent à favoriser les initiatives portées par les établissements d'enseignement supérieur et les rectorats pour mieux décrire la réalité de l'enseignement supérieur auprès des élèves de lycées.

La formation des enseignants doit également permettre, tant dans l'enseignement scolaire que dans l'enseignement supérieur, de rappeler cette mission d'accompagnement des jeunes en construction de leur orientation.

**PRIORITÉ
ÉGALITÉ**

La ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche
Najat Vallaud-Belkacem

Le secrétaire d'État chargé de l'enseignement
supérieur et de la recherche
Thierry Mandon

Pour la conférence des
présidents d'université
Fabienne Blaise

Pour la conférence des
grandes écoles
Francis Jouanjean

Pour la conférence des directeurs
d'écoles françaises d'ingénieurs
Emmanuel Duflos

